L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 18 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

Un jeune homme, bonne éducation, connaissant bien Paris, désire trouver une personne ou une famille se rendant à l'Exposition, pour leur faire visiter la capitale de fond en comble, y compris le dessous de la ville, égouts, catacombes, etc; honorabilité parfaite, prétentions modérées. Ecrire à M. G. H., poste restante Nouvelle-Orléans. 12 av—7 f

Un Français, instruit, connaissant les affaires et parlant et écrivant l'anglais, désirerait se placer sur une habitation ou dans une maison de commerce à la campagne, comme économe, surveillant, teneur de livres, etc. S'adresser à A. B., bureau de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 7 avril—10f

A VENDRE.

A **VENDRE**—Graine de coton (coton seed hulls) délivrée en gare de chemin de fer. E. COURRIBET, Magnolia coin Joséphine. 14avril—2sem.

A **VENDRE**—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée en gare de chemin de fer. E. COURRIBET, Magnolia coin Joséphine. 31 mars—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Oscar Drouet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26.577—Division A—Attendu que Eugène Rabasse a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Oscar Drouet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13avril—13.18.21

Succession de Julia A. Kirk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,026—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Kirk, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 avril—18 23 27

Succession d'Oscar Drouet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26.577—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
18 avril—18 23 27

Succession de Marie Clémence Maudion, femme décédée de Jacques Plaisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,640—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacques Plaisant, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18avril—18 23 27

Succession de Andrew Schlachter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26.039—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Schlachter, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 avril—9 13 18

Succession de Patrick Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26.658—Division C—Attendu que Daniel Sullivan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Sullivan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 avril—14 19 23

H. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,182—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Hippolyte Damiens, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 avril—12 17 21

Succession de Francis A. Woolfley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,651—Division D—Attendu que Relief Brown Flanders, veuve de Francis Augustus Woolfley, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis A. Woolfley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9avril—9 13 18

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,950—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Felonise Gallatin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9avril—9 13 18

AVIS AUX CREANCIERS.

Conway & Carter vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,318—Division A., Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank M. Vincent, syndic des créanciers, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16avril—16 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. C. Malone vs. ses créanciers—No 26,642—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Patrick C. Malone, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le SAMEDI, 20me jour d'avril 1889, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des biens de l'insolvable, voter sur sa demande de décharge de toute dette, d'élire un syndic, et dans le but de considérer toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 4 avril 1889.
Signé, THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
5avril—3f en 10j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Heinrich W. Knieper vs. ses créanciers—No 26 644—Div. E—Ordre de Cour—Que la cession faite par Heinrich W. Knieper soit acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers du dit insolvable et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred Zengel, notaire, le 20ème jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'élire un syndic, de délibérer sur l'application du dit insolvable pour une décharge et fixer le temps et les conditions de vente de la propriété de l'insolvable, et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 avril 1889.
[Signé]: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6 avril—3f au 20 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—W. C. Shepard vs. ses créanciers—No 26,480—Division A.—Ordre de Cour—Que la pétition ici enliassée soit et est par le présent acceptée par la cour et qu'une réunion des créanciers de William C. Shepard soit convoquée et tenue pardevant William F. Brewer, notaire public, le 22me jour d'avril 1889, pour délibérer et voter sur la demande du pétitionnaire de lui accorder un répit; que A. B. Phillips, Esq., avocat, soit nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit W. C. Shepard soient suspendues.
Nlle-Orléans, 19 mars 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAND, Député Greffier.
19 mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Robert B. Mitchell vs ses créanciers—No 26,6[illegible]—Ordre de Cour—La cession des propriétés du pétitionnaire, Robert Mitchell, est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI, 16 avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'accepter la cession des propriétés faite dans cette affaire par le pétitionnaire, de considérer l'application de l'insolvable d'être déchargé de toute dette, et aussi dans le but d'élire un syndic et voter sur telles matières qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1889.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme;
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]avril—3 f en 16 avril

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 MAI 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de ..	100,000......	100,000
1 Lot de ..	50,000......	50,000
1 Lot de ..	25,000......	25,000
2 Lots de..	10,000......	20,000
5 Lots de..	5,000......	25,000
25 Lots de..	1,000......	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300......	60,000
500 Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de:	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous payons les frais sur l'argent
Envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adressez vos lettres enregistrées à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc de toutes imitations ou plans anonymes.

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
AVEC UNE
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
ET
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73......CHARTRES......73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes ouverts.—Droit d'occupation, et aussi une action.

Insolvabilité de J. H. Wilmuth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,881.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 5 avril 1889, et d'un ordre de vente additionnel, daté le 10 avril 1889, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un lot de comptes ouverts, etc., ainsi que l'indique la liste enliassée en mon bureau.
2° Une action du Mechanics' Dealers' and Lumbermen's Exchange.
3° Le droit d'occupation du local No — rue Bassin, entre Julie et Girod, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Franklin, du jour de vente jusqu'au 17 janvier 1893, suivant le bail de Jos. Schreur à Jos. H. Wilmuth, en date du 18 janvier 1888.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10avril—10 11 13 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philippe Bouron vs Jules V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,528—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur, dans l'ilet No 495; le dit lot a trente (30) pieds et deux (2) pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Désigné par le No 14 sur un plan par J. Pilié, déposé dans le bureau de D. L. McCay, notaire.
2° Un certain lot de terre dans l'ilet No 640 borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné par le No cinq et mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt-huit pieds (128) de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 22 29—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur, coin des rues Carondelet et St Andrew, avec bâtisses, etc., connu par le No 475 rue Carondelet.

Alfred Grima versus H. W. Fairchild et les héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 26.504.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, la propriété suivante, savoir:
Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'encoignure des rues Carondelet et St-André dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot douze, trente pieds [30] de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot treize mesure vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces [4] et trois lignes [3] de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds [23] un pouce [1] et trois lignes [3] de largeur dans le fond, cent vingt pieds [120] deux pouces [2] de profondeur et de face à la rue St-Andrew et cent vingt-pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot treize.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13,20,27—mai 4,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur connue comme le No 210 rue Royale.

W. J. Robert vs Mme Camille E. Girardey et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, et désigné comme lot No Deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 18me jour de juin 1855, et mesurant vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de quatre vingt-dix [90] pieds un [1] pouce et quatre (4) lignes, et une largeur dans le fond de vingt-sept [27] pieds sept [7] pouces sur une allée en commun pour l'usage des lots Nos Un, Deux et Trois sur le dit plan.
La propriété portant le No municipal 210 de la rue Royale.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer au plaignant la réclamation de la somme de quinze cents dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du 17 mars 1888 jusqu'au jour de la vente cinq pour cent d'honoraires d'avocat, tous les frais dans cette affaire de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue. 2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur, sur la dite propriété, en date du 17 mars 1888, pour quinze cents dollars, payable deux ans après date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement et assumera aussi toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque ci-dessus, pacte de non alienando, et à payer 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc. 3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant, sur les lieux, et au cas où le prix de l'enchère sur la propriété serait, après déduction des dits honoraires, frais et taxes au comptant, moins que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt comme il est dit plus haut et du billet qui sera assumé comme il est décrit ci-dessus, alors l'acquéreur payera la dite réclamation du plaignant au comptant, et assumera le billet ci-dessus décrit, pro rata, jusqu'à concurrence de la balance de son enchère.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Scallen vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26.525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'ilet borné par ces deux rues et les rues Remparts et Quartier, dans le deuxième district de cette ville; ledit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.
Acquise par le défendeur par achat de Jean Baptiste Guigon d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. J. Robert vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, le dit lot mesurant environ vingt trois pieds de face à la rue St Claude sur soixante pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, lequel dit lot formait partie jusqu'ici du lot de terre situé au coin de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigon qui l'a acheté de Jean Baptiste Guigon d'après un acte passé pardevant G Duplantier, notaire public, le trois de mars dernier (1887) enregistré au bureau des aliénations dans le livre 12., folio 568.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—avril 5,12,18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Locke Breaux vs. Patrick J. Isbelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,534—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Martin, désigné par le No 14, d'après un plan de la succession M. Donough, et aussi un autre de L. H. Pilié, voyer, en date du 25 mars 1871, dont une copie certifiée du dernier est annexée à un acte passé en l'étude de Wm. J. C[illegible]stall, ancien notaire en cette ville, sous la date du 5 mai 1871, de la succession de Patrick H. Cummings à Andrew J. Fitzpatrick; lequel terrain mesure, d'après le dit plan, trente deux pieds six pouces de face rue Quatrième, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes; le tout en mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 avril—16 [illegible]—mai 7 14 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUPERBE
MAISON ARISTOCRATIQUE
—ET—
TERRAINS ELEGANTS ET SPACIEUX,
Coin Nord-ouest de l'avenue Jackson et la rue Camp.
ENVIRON PITTORESQUE ET RAFFINÉ
—ET LA—
Résidence élégante et confortable.
No 448 avenue St-Charles coin de la rue Polymnie.
Ces deux avenues sont pavées en asphalt.
—AUSSI—
20 ACTIONS DE LA N. O. CITY AND LAKE R. R.

Succession de Mme Magdalena Foerster.

No 23,668—Cour Civile de District,

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 18 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District. Division "D" pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 avril 1889 et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus, la propriété et les sécurités ci après décrites à savoir:
1° **La splendide et imposante propriété de résidence**, No 207 de l'avenue Jackson, encoignure de la rue Camp, ilet borné par les rues Joséphine et Chestnut, Quatrième District, bâtie retiré de la banquette, ayant de larges galeries doubles sur le devant, surmontées d'une élégante corniche, supportée par des colonnes Corinthiennes, contenant des grands corridors en haut et en bas, salons à double arches et octogonales, grands appartements à coucher avec haut plafond et grandes fenêtres donnant de la lumière et ventilation, grande salle à manger double, toute fournie avec devantes de cheminées de marbre, élégants candélabres, boiserie en bois naturel orné de riches corniches, des lavabos stationnaires, et autres commodités, corridor d'escalier à l'arrière, galerie, chambres à bains et chambres pour domestiques, galeries sur les côtés et à l'arrière, entourées de jalousies vénitiennes, cuisine pourvue d'un splendide range, cabinet pour vaisselle, "pantry" chambre pour lavage cabinet, etc. Il y a aussi une grange de maison et écurie en bois à deux étages, grand poulailler hangars pour bois et charbon, hydrant, etc.
Ces terres sont spacieuses, mesurant 159 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Jackson sur 199 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur et face à la rue du Camp, entourées d'une riche clôture en fer, avec promenade en schillinger, tertre, gazon, "shrubbery", arbres fruitiers et plantes grimpantes. La résidence et les terres sont occupées par M. Julius Weis; la face entière de l'avenue Jackson domine une vue magnifique des résidences de choix de cette avenue. De proportions artistiques et possédant tous les conforts d'une résidence de premier choix, elle se recommande d'elle-même à tout homme de goût raffiné. Solidité, confort, élégance, de valeur permanente et croissante, tout ici se trouve combiné. La résidence peut être visitée tous les jours, entre 12 m. et 3 heures p. m., par les personnes munies de l'autorisation de l'encanteur. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1889.
2° **La magnifique résidence moderne, solidement construite**, No 448 avenue St-Charles, au coin de la rue Polymnia (carré d'ilet borné par les rues Prytania, Urania et Félicité). élégante apparence à l'extérieur et retirée de la banquette, avec un beau parterre, galerie sur la façade et corridor, salon double, grande salle à manger, grandes chambres à coucher, toutes ornées de cheminées en marbre et candélabres, chambre à domestiques, cuisine, buanderie, cabinets pour les provisions, hangars pour le bois et le charbon, citerne, etc. Le lot mesure, en mesure américaine, 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue St-Charles, sur 117 pieds de profondeur et de face à la rue Polymnia; 28 pieds 6 pouces de large sur la ligne du fond où le dit lot fait face à une allée en commun avec d'autres terrains. Très bien située, commode et en parfait état, cette propriété de choix est une des plus agréables résidences de notre grand boulevard. La propriété rapporte un bon revenu, et le bail du présent locataire n'expirant que le 1er octobre 1889, la propriété sera vendue à cette condition. On peut visiter la maison, tous les jours, entre 1 et 3 heures de l'après midi, en se procurant une carte des encanteurs.
3° **Vingt (20) Actions du fonds capital du New Orleans City and Lake R. R. Co.**
Conditions.—Pour le stock, comptant avant le transfert. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit pour billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat; police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant les taxes exigibles en 1889, et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 avril—17 21 27 28—4 5 11 au 18 mai

PAR STEPHEN J. DERBES.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 27 avril, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu—
Onze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, faisant face au Chemin de Gentilly, étant bornés par la Fair Grounds dans le fond et mesurant ensemble 275 pieds 10 pouces et 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 185 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté du No 17, 209 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du No 27, 3[illegible]8 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond—le tout conformément à un plan par Giroux et Castaing et déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans avec privilège de vendeur, assurances et les autres clauses de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1889.
Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jos N. Wolfson, notaire.
14 avril—14 21 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Ville de la Nouvelle-Orléans vs John Bertucci & Cie.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 2325—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à un ordre de Cour de vendre la propriété ici saisie, consistant en huit barils de patates comme marchandises périssables, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St Charles, le JEUDI, 18 avril 1889, à midi, des objets ci-après décrits à savoir:
Huit (8) barils de patates.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable.
18 avril—1f

A. Rochereau & C. T. Dugazon vs S. L. Barriett individuellement et comme président Barriett Electric Co.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 12 059—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 95 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 27 avril 1889, à 11 h. A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir:
20 appareils électriques de médecin et 17 boites à pendules.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
16 avril—16.23.27

Conrad Heuchert vs M. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans—No 8,984.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District, le SAMEDI 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de M. et Mme Sam Brown dans deux (2) lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations ci dessus, situés dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 285, borné par les rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième, désignés comme lots Nos 21 et 22 sur un plan dressé par Celles, déposé en l'étude de James D. August notaire, et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 22 forme l'encoignure des rues Washington et Cypress.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

VENTE DE SYNDIC.

Le commerce de fantaisie.

Le fonds de marchandises de variétés, notions, parfumeries et les installations du magasin au coin des rues Royale et Toulouse, à vendre en "bloc".

H. Damiens vs. Ses Créanciers.

No 26,182—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

VENTE PAR LE SYNDIC.

SAMEDI, 20 AVRIL 1889 À 11 HEURES du matin, sur les lieux, au coin des rues Royale et Toulouse, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 avril 1889, dans la susdite affaire, j'offrirai en vente, en "bloc", tout le fonds de commerce et les installations livrées par l'insolvable.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. DAMIENS, Syndic.
14avril—[illegible]

Avis.

A. SIMON, le Confiseur, coin Dumaine et Decatur.—Abonnements à toutes les publications, distribution à domicile. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante et désirable Maison-Cottage élevée dans le Sixième District,

Coin de l'avenue de la Louisiane et la rue du Camp, et Nos 167 et 169 de l'avenue de la Louisiane (attenant).

Dans l'affaire de John Bruns & fils, etc., vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,600.

Vente de Syndic.

Vente à l'enchère publique à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 16 rue Bourbon—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté le 5 avril 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir—
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magazine, Camp et Tolédano; le dit lot est désigné par le No 2 dans l'ilet No. 317, et mesure 32 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises, retiré de la rue, et contenant salons doubles, salle à manger, grand corridor, une chambre à coucher, cuisine, poulailler, chambre à bain, &c., aussi hangar dans la cour et chambre à coucher finis, citerne fournissant l'eau à toutes les parties de la maison, gaz partout, &c., grillage en fer ornemental, cour pavée en briques—le tout presque neuf et en parfait état. Cette propriété porte le No 167 de l'avenue de la Louisiane.
2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, dans le Sixième district de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, et attenant; le dit lot est désigné par le No 1, et forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue du Camp, et mesure 32 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sont les mêmes que la propriété ci-dessus décrite et portent le No 169 de l'avenue de la Louisiane.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans de la date de la vente avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à paiement final et garanti par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations seront assurées et les polices transférées aux porteurs des billets. Les actes devant porter toutes les clauses usuelles de garantie de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en effectuer la collection. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 au-dessus du montant de son adjudication. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Voir les plans à la Bourse.
7 avril—7 9 13 20 27—mai 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District, rue Peters, entre Mandeville et Espagne.

Succession de G. M. Rieder.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B, No 26.136.

PAR B. ONORATO, Encanteur bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la dite cour, en date du 25 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Mandeville, Espagne et Decatur, mesurant 21 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la rue Peters, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26mars—26,30—6,13 20,27avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District.

Résidence en brique à deux étages avec attique, No 155 rue Baronne.

A l'enchère publique. A conditions faciles.

Succession de John F. Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,769

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 27 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 23 mars 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Lafayette et Girod, mesurant 22 pieds de face à la rue Baronne sur 87 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée en commun de 5 pieds de large s'ouvrant sur la rue Lafayette.
Ensemble avec une résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 155 rue Baronne, ayant au premier étage une salle double avec porte à coulisse et vestibule; au deuxième étage 3 grandes chambres et vestibule, et dans la mansarde 3 chambres et vestibule. Aussi à l'arrière et séparée une bâtisse en briques à deux étages ayant 5 chambres au premier étage et 3 chambres à coucher au premier; lieux d'aisance, citernes, etc., cour pavée en pierres plates, water works, gaz partout dans la bâtisse principale. La maison est en bon ordre et louée à bail au taux de $30 par mois.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur avec intérêt de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement; les dits billets doivent être assurés avec lien de vendeur et le privilège sur la propriété vendue; les améliorations doivent être assurées et la police transférée au détenteur des billets; acte de vente avec les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour renforcer la collection; l'acquéreur payera en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Voir le plan à la Bourse.
23mars—23 30—6 13 20 27avril.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. C. Meynier, tuteur, etc., vs. Arthur Hauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,902—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre vacant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Promenade Carondelet Rocheblave et Tonti, mesurant vingt huit [28] pieds un [1] pouce et sept [7] lignes de face sur la rue St-Pierre, sur cent [100] pieds de profondeur, et vingt-huit [28] pieds quatre [4] pouces et cinq [5] lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2avril—2 9 16 23 30—mai4

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

C. H. Stewart vs. la ville de la Nouvelle-Orléans—No 11,626.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur le MERCREDI, dix septième jour d'avril 1889, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre l'Avenue Milne, le Bayou St-Jean, les rues Brooks et le Lac Pontchartrain, et contenant cinquent vingt-huit ilets de terre.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.
GEO. MOORMAN, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16 mars—16 23 30—6 13 17 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, connue sous le No 336 rue Terpsichore.

Edward F. Stumpf vs. Rudolph Vandergriff Glass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,085—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Remparts, Euterpe et Dryades, commençant à un point sur la ligne de la rue Terpsichore, cent vingt-sept pieds, onze pouces et cinq lignes du coin des rues Remparts et Terpsichore, de là, s'étendant vers la rue Dryades et mesurant trente-deux pieds de façade rue Terpsichore, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante quatre pieds, la ligne latérale du côté de la rue Dryades, faisant aussi face sur une allée commune, entre les propriétés de Mme Glaser et la propriété ici décrite qui est marquée "A" sur un plan de L. H. Pilé, Jne., sous-voyer de la ville, portant la date du 30 janvier 1882, et annexé à un acte de vente de ladite propriété daté du 2 février 1882, ensemble; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, circonstances, privilèges, etc., y appartenant ou en quelque sorte en dépendant. Ladite propriété étant maintenant désignée et connue sous le No 336 de la rue Terpsichore. Ladite propriété forme une partie du terrain No 7 selon un plan de J. Pilié, daté du 20 juillet 1840, et du terrain désigné par le No 2 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1859, qui ont été acquises par Mme Catherine Stumpf, par achat de Michael John Hauch selon un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 12me jour du mois d'avril 1877 (1869).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 avril—2 9 16 23 30—4 mai

Succession de Antoine E. Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,716—Division C—Attendu que Joseph Bebelle a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine E. Michel décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 avril—16 20 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Résidences et Etables à Vaches, situées près du Bayou St-Jean, faisant face aux rues Ste-Anne, Dumaine, Rendon et Dorgenois.

Succession de Marie Miller, veuve de Joseph Hostin autrement connu comme Estin ou Estrem.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 18 mai 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1889, les propriétés suivantes savoir:
1° **Un lot de terre** situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 8, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, St-Pierre, Rocheblave et la Promenade Carondelet, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 149 pieds de profondeur. Ensemble une petite résidence, couverture en ardoises ayant quatre chambres, galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.
2° **Sept lots de terre contigus** situés dans le même district dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Hagan et Rendon. Les dits lots sont désignés par les Nos 13 à 19 inclusivement, et mesurent ensemble 153 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 184 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Rendon. Lot No 15 formant l'encoignure des rues Rendon et Dumaine. Ensemble une grande étable à vaches contenant huit pièces, une grande étable à vaches de la capacité de 36 têtes, greniers à foin, hangar, citernes, puits, lieux d'aisance, etc., etc.
3° **Trois lots de terre**, situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Cinquième et Sixième, désignés par les Nos 9, 10 et 11. Les dits lots mesurent ensemble 94 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Cinquième, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste-Anne. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Ste-Anne et Cinquième. Ensemble, une bâtisse couverte en ardoises, ayant six chambres, une grande écurie avec accommodation pour 36 têtes d'animaux, hangar, citernes, puits, etc., etc.
4° **Quatre lots de terre** situés dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Salcedo et Lopez, désignés par les Nos 9 et 12 inclusive. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 102 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur, et 108 pieds 8 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond parallèle à la rue St-Philippe. Ensemble une petite maison couverte en ardoises, ayant trois chambres, galerie devant, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec les clauses de "*non alienando*," sur les propriétés vendues.
Actes de vente pardevant Charles Francke, notaire, aux frais des acquéreurs, avec toutes les clauses pénales d'usage, et frais d'avocat, à raison de 5 pour cent en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'achat les taxes pour l'année 1889.
Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé des acheteurs.
17 avril—17 20 27—mai 4 11 18

Meubles de maison et bijouterie. Succession de Veuve Joséphine Maillet. Cour Civile de District—Division A—No 26 447.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 22 avril 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 57 rue Ste Anne, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mars 1889—
Un lot de meubles, linge de corps, bijoux, etc., etc.
Conditions—Comptant. 17avril—17 19 21

Magasin en brique à deux étages formant l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, occupé depuis de nombreuses années comme buvette, magnifique emplacement.—Un grand terrain avec bâtisses en briques rue Conti, No 22 et 24, entre les rues Chartres et Decatur.

—Procès en partage—

Dans l'affaire de C. de Meynard et al. vs. René de Costa et al.

PAR JAS. P. GUINAULT. Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 mars 1889—
Les propriétés suivantes, savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Chartres et Decatur, mesurant environ 32 pieds de face à la rue Conti, sur 150 pieds de profondeur, renfermé d'un côté vers la rue Decatur par la propriété maintenant ou anciennement de Madame Pontalba, et de l'autre côté, vers la rue de Chartres par celle maintenant ou anciennement de Périllat. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques à 2 étages, avec d'autres améliorations en briques.
Cette propriété est louée $45 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1889.
2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Chartres Toulouse, Decatur et Jefferson—lequel lot de terre forme l'encoignure des rues **Chartres et Toulouse**—mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la rue de Chartres, 43 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toulouse et 43 pieds 1 pouce 2/3 de lignes de profondeur du côté du lot attenant et 19 pieds 3 pouces 3 lignes de largeur à la ligne du fond—avec l'usage en commun avec d'autres sur une allée de 8 pieds ou plus de largeur ouvrant sur la rue Toulouse. Ensemble une bâtisse en brique à deux étages, le rez-de-chaussée employé comme buvette et les étages supérieurs comme résidence. Cette propriété est louée $40 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1889.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des vendeurs, divisés par coupons égaux à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acheteur devra faire assurer les propriétés pour le montant des billets et transférera les polices d'assurances.
Les actes de vente devront contenir la clause de non alienando et de la vente sans estimation; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses d'usage contenues dans les actes de vente.
Les acquéreurs devront assumer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23mars—23 30—avr 1 6 13 20 27

Résidence en briques à deux étages, rue de la Douane No 142, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Succession de Hélène Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 26.4[illegible]

PAR J. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74. en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir:
Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Douane Canal, Bourbon et Dauphine, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue de la Douane, sur 77 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Le dit lot de terre ayant l'usage en commun avec le lot No 2 d'une allée dans le fond de 4 pieds de large ouvrant sur la rue Dauphine. Ensemble une résidence en briques à deux étages, ayant un rez-de-chaussée, vestibule ou corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, balcon en fer sur la façade, treize chambres à coucher aux étages supérieurs, cuisine, chambre à bain, galerie derrière et sur le côté, lieux d'aisance, citerne, etc. etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à la discrétion de l'acquéreur, et la balance du prix d'acquisition représentée par des billets de l'acquéreur, payables à 1 et 2 ans de crédit, du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, et tous garantis par privilège de vendeur et hypothèque.
L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur; le dit acte contiendra toutes les clauses pénales d'usage, frais d'avocat, police d'assurance, etc., etc.
L'acquéreur assumera, en sus du prix d'achat, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposera entre les mains de l'encanteur un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant du prix de vente.
26mars—26 30—avril 6 13 20 27.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jugements et réclamations.

—Dans l'affaire de—

H. J. Andrus vs. Ses Créanciers.

No 25,790—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1889, et rendu dans la susdite affaire:
Divers jugements et réclamations, conformément à un inventaire déposé au bureau des encanteurs.
10avril—10 13 20

Vente de Syndic.

Un cottage double attrayant et rémunératif.

Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, près de Prytanée.

Dans l'affaire de H. J. Andrus vs ses Créanciers.

No 25,790—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "B", daté le 8 mars 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Le joli cottage double en bois bien construit et recouvert en ardoises avec deux étages derrière, Nos 134 et 134 1/2 rue Milan, entre les rues Prytanée et Perrier, plus amplement décrit comme suit. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, se trouvant à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Milan et Perrier, et mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur, désigné comme lot 15 de l'ilet 153 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire pour la paroisse Jefferson, Lne.
Les améliorations comprennent un cottage double, en bois et recouvert en ardoises, retiré du trottoir, ayant un extérieur attrayant, avec une large devant et chaque côté cinq chambres plâtrées et allée sur le côté à chaque corps de logis, dépendances, citerne double et pavage en briques s'étendant de la façade au fond du lot. Loué au prix de $288 par an. Avec double lignes de chars urbains sur la rue Prytanée, à proximité des marchés, des écoles et des églises, et au centre de jolies maisons nouvellement bâties, cette propriété combine tout le nécessaire que puisse désirer l'acquéreur, condition de première classe, un loyer sûr et qui augmentera de valeur.
Conditions comptant.—Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 23 30—avril 6 13 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, JEUDI, 18 avril 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 18 avril—1f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SAMEDI, 18 mai, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, rendu dans la succession de Mme Catherine Robertson, veuve de John Hall, No 26,497, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, rue Urquhart, entre Espagne et Mandeville. Le lot No 3 a 18 pieds 3 pouces de face sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit ou un billet de l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt, le gage du vendeur et toutes les clauses de sécurité ordinaires, transfert de la police d'assurance, paiement par l'acquéreur de toutes les taxes de 1889, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Meunier, notaire.
NICH J. HOEY, encanteur.
13 avril—13, 20, 27 av—4, 11, 18 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'angle Nord-Est des rues Jackson et Constance.

Dans le voisinage des belles demeures de MM. Sougeron, Miller, Hassinger, Vennard et autres, et de l'église et des écoles de Notre-Dame.

Mlle Annie Russell vs Thos. J. Russell et als.

No 26,355.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, le 2 avril 1889, et signé le 3 avril 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° La maison de résidence complète pour une famille, portant le No 159 de la rue Jackson, du côté Nord, entre les rues Constance et Laurel. Le terrain se compose des terrains Nos 13 et 14 en entier, et de la moitié retranchée à l'arrière du côté de la rue Laurel du terrain No 10 mesurant 58 pieds de façade rue Jackson, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
La maison a deux étages, est construite avec modernité, a galeries devant, derrière, corridors au bas et en haut; est à distance de la rue, a ample espace pour jardin, gazon, etc., etc. Elle est exposée au Sud, on en peut voir le plan au bureau des encanteurs.
2° Deux terrains dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 et sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun, au pied américain, 29 pieds de façade rue Jackson, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No 11 forme l'angle des rues Jackson et Constance.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit, payable en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garanties par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de sécurité usuelles; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour leur recouvrement; le transfert des polices d'assurance; et l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année courante 1889 en sus du prix de l'adjudication; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
10 avril—10 13 20 27—4 11 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District

Et Actions d'une Compagnie d'assurances.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Adèle Aizar, veuve de Pierre Théodore Faure.

No 26,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 1er avril, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite—
1° **Le cottage double**, Nos 235 et 235 1/2 rue **Bienville**, dans le carré d'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Marais et Villeré. Le terrain mesure (mesure française) 30 pieds de façade rue Bienville, sur environ 95 pieds de profondeur. Chaque côté du cottage est loué $12.
2° Le cottage No 68 rue **Bourgogne**, entre les rues **Bienville et Conti**, dans le carré borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Dauphine. Le terrain mesure 30 pieds de façade rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, mesure française, plus ou moins, en profondeur irrégulière. Le cottage et les bâtisses de l'arrière sont maintenant loués $18 par mois.
3° **Le cottage double avec mansarde**, Nos 181 et 181 1/2 **Chemin du Bayou**, entre les rues des Remparts et St-Claude dans le carré d'ilet borné par les rues Bayou, Quartier, Remparts et St-Claude, mesure française, mesure 30 pieds de façade rue du Bayou sur 120 de profondeur. Loué $12 de chaque côté. Toutes les mesures qui précèdent sont plus ou moins, et la vente se fait sans tenir compte des mesures.
4° **Six actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.**
Conditions—Pour les actions—Comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit au gré des acquéreurs, payable par leurs billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, garanti par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés, avec les clauses de sécurité usuelles de "non alienando," 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; l'assurance et le transfert de polices devant se faire au nom des détenteurs des billets. Les acquéreurs devront payer en sus du prix de l'adjudication, les taxes de l'Etat et de la ville pour 1889, et un dépôt de 10 pour cent entre les mains des encanteurs sera exigé au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. F. Meunier, notaire.
7 av—7 13 20 27—mai 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une ferme et laiterie faisant face au fleuve, au-dessus de la Nouvelle Orléans et entre Gretna et le Canal Harvey, reliée à la ville par bacs (bateaux passeurs) faisant constamment service, et les deux chemins de fer du Pacific.

Vente positive pour effectuer un partage.

A l'encan. A long crédit.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 796—Vingt-sixième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Jefferson, Louisiane.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans en vertu de plusieurs jugements et ordres de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt Sixième Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan pour effectuer un partage la propriété de valeur, qui suit, à savoir—
Ce certain morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en face du Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec tous les droits d'alluvions ou d'accroissement, de batture qui y sont attachés, et ayant et mesurant 2 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 37 arpents à l'arpentage inférieur, et une profondeur de 41 arpents et un quart à l'arpentage supérieur; la terre est bornée au-dessus par les terres appartenant ou ayant appartenu à A. Onésime De Gruy et en bas par les terres ayant appartenu à Mme Marie Huguet, et qui est composé de tout le lot No 11 et d'une partie du lot No 10 sur un plan fait par B. Buisson, arpenteur de la dite paroisse de Jefferson, et déposé pour renseignement dans le bureau du juge de paroisse de la paroisse de Jefferson.
La partie, ferme et laiterie de cette propriété, est maintenant louée au mois à M. Cherbonnier à $13 par mois, et le paturage est loué à bail jusqu'au 31 décembre 1889 à $400 par an à M. O. V. de Gruy.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance en sommes égales à échéances payables respectivement dans un, deux et trois ans après la date de vente. La portion à crédit devant être garantie par les billets à recevoir de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec intérêt devant contenir toutes les clauses de sécurité usuelles, comme frais d'avocats, pact de non alienando, etc.; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'état pour cette année 1889 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.
20 mars—20 23 30—6 13 20 avril

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:
Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet 104 borné par les rues Valence, St George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, en date du 20 février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St-George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.
Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Price, notaire.
17mars—17 23 30—6 13 20avril.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward Marion Hunt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A"—No 26,519

Vente de meubles, consistant en meubles de salon, chambres à coucher, et meubles pour chambres d'enfants.

Aussi, 6 actions de Deux Cents Dollars chacune, du fonds capital du American Homestead Company, Séries "A".

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—MERCREDI, 24 avril, 1889, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. W. C. Ellis, juge de la dite cour en date du 11 avril 1889, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, à 10 1/2 heures A. M., au local 235 North Galvez, les meubles ci-dessus décrits.
Aussi, le même jour, à 1 heure P. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, 6 actions du fonds capital de la American Homestead Company.
Conditions—Comptant.
13avril—13 20 24

Propriété formant l'encoignure de deux rues, excellente comme site d'affaires, dans le Second District, No. 388 rue Ste Anne, coin Johnson, occupée pendant de longues années comme épicerie ou magasin de groceries.

A vendre en bloc.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu:
Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro huit de l'ilet numéro vingt un borné par les rues Johnson, Prieur, Ste-Anne et Orléans d'après un plan déposé en l'étude de Theo. Guyol, notaire, comme plan No 142. Le lot mesure au pied américain, trente pieds de face à la rue Ste Anne, sur 80 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Johnson et 80 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir:
1° Une maison en bois formant l'angle des rues Ste-Anne et Johnson, renfermant six chambres avec entrées sur le côté, étagères deux comptoirs, une glacière et des vitrines.
2° Une maison en bois faisant face à la rue Johnson, renfermant quatre chambres, couverte en ardoises, avec cuisine, deux citernes, lieux d'aisances, cour pavée en briques, le tout en bon état.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept pour cent à partir de la date de la vente jusqu'à complet paiement garantis par un privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
L'acte de vente renfermera les clauses habituelles de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de non-paiement des billets. Les propriétés devront être assurées et les polices transférées. L'acquéreur sera tenu de payer, en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour 1889. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux sera exigé.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30mars—30—avril6 13 20

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande et belle bâtisse en briques, à deux étages, magasin, résidence et fonderie,

Nos 231, 233 et 235 rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Adolphe Emile Scheckler.

No. 25,956.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et St Philippe, mesurant, mesure anglaise, 69 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres, 177 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté de la rue Dumaine, et sur le côté de la rue St-Philippe le dit lot a une première profondeur de 128 pieds et une seconde profondeur de 49 pieds, 1 pouce, et 65 pieds 3 pouces de largeur dans le fond; le tout plus ou moins et conformément à un plan de John Community de la Première Municipalité, en date du 20 mars 1844, et déposé à l'étude de Pe. Lacoste, ancien notaire.
Les améliorations comprennent une très spacieuse bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, désignée par les numéros municipaux 231, 233 et 235 rue de Chartres, la portion supérieure considérée comme résidence et ayant en tout quatorze très belles chambres faisant face sur une grande galerie faisant le tour à l'intérieur, de la propriété, et le rez-de-chaussée divisé en plusieurs grands ateliers qui sont maintenant occupés par des machines, aussi de grandes écuries en briques ayant 10 stalles, grande cour [illegible] et une grande entrée pour voitures au milieu et corridor sur le côté pavé en [illegible], terrasse, et jardin d'été.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans en billets d'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue; ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, la clause de non alienando [illegible] les améliorations de la dite propriété pour le montant des dits billets, devront être payées par le vendeur ou tout autre détenteur, y compris l'intérêt et les frais; la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat, dans le cas de poursuites pour le recouvrement des dits billets [illegible] vente sans estimation [illegible] dits billets hypothécaires, intérêt et frais; l'acquéreur devra payer [illegible] le prix d'adjud[ication] au moment de la vente, [illegible] les taxes de l'Etat et de ville [illegible] l'acquéreur négligerait de passer l'acte de vente et de payer le prix d'adjudication, comme il est stipulé ci-dessus dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, l'acte de vente sera passé, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. A. Fayroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16mars—16 23 30—6 13 20 avril

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois couvert en ardoises, No 98 rue Franklin.

Entre Gravier et Perdido,
Succession de Mme Emily Glover.
A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 8 avril 1889. Dossier No 24,625 pour le compte de la succession de Mme Emily Glover, décédée, il sera vendu à l'encan—
Le cottage en bois à un étage et demi, couvert en ardoises, No 98 rue Franklin, anciennement St Pierre, entre Gravier et Perdido (ilet borné par St-Paul ou Sud Liberté) dans le Premier District de cette ville, contenant corridor, 10 chambres, galerie, citerne, cour pavée, etc., et se loue $20 par mois à bail.
Le lot de terre mesure 26 pieds, 7 pouces et 10 lignes de face à la rue Franklin sur 127 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie à partir du jour de la vente; 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant Jno. G. Eustis, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
10avril—10 14 21 28—5 11mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'agréable résidence en briques No 262 rue Magasin,

entre les rues Delord et Poeyfarré.

Succession de Mme Susan McConnell, décédée.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 mars 1889, Dossier No 3.011, pour compte de la succession de Mme Susan McConnell, décédée il sera vendu à l'encan—
Résidence en briques à deux étages.
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Constance, Delord et Poeyfarré, désigné par le No 1, mesurant 19 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face sur la rue Magasin, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et bornée, dans le fond, sur une allée de 4 pieds 11 pouces de largeur traversant l'ilet et ouvrant sur chacune des rues Delord et Poeyfarré et en commun avec ce lot et d'autres lots la bordant.
Les améliorations consistent en une **maison de résidence en brique à deux étages** couverte en ardoises, connue comme le No 262 rue Magasin, et contenant un corridor en haut et en bas et quelques 8 chambres ou plus en tout, citerne, hydrant, gaz et installations dans toute la maison, manteau de cheminée en marbre dans le salon, grand cour pavée dans le fond, hangar, etc., et évalué à un prix de 25 ou 30 piastres par mois.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 24 31—7 14 20 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Geo. H. Balsley vs ses créanciers—No 20,260 Division B—Ordre de Cour—La pétition suivante étant considérée il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable G. H. Balsley soit tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 1er jour de mai 1889, à onze heures a. m., pour prendre en considération et décider pourquoi le compromis demandé dans la dite pétition ne serait pas accepté et le syndic de cette succession autorisé à exécuter tous documents et mandats nécessaires et pour considérer toutes autres affaires qui pourrait être soumise à la dite réunion.
Il est de plus ordonné qu'un avis conformément à la loi sera donné de la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1889.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
30 mars—3f en 1er mai

L'Abeille de [illegible]
Bureaux: No [illegible]
NOUVE[illegible]
JEUDI.
L'Association [illegible]
THE [illegible]
INSURANC[illegible]
LE FRA[illegible]
JOURNAL
FEU[illegible]
ROSE